

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze le mardi 7 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents et représentés : 14

Absents excusés : 1

Absents :

Etaient présents : M. Roland ANQUETIL, et M. Yves GUILLEMAIN et M. Jean-Pierre ONUFRYK, adjoints.

M. Yannick PERROT, M. Gérard DUMAY, M. Pierre ROUSSEL, Mme Mireille ALIX, Mme Gaëlle ROMANOFF, Me Cécile JOUAN, M. Sébastien LIGNER, M. William PERRON et Me Sylvie BRION

Etaient représentés : Me Marie-Pierre MARIE

Etaient absents : M. Jean-Louis LE CANU

A été nommé(e) secrétaire : M. Yves GUILLEMAIN

ORDRE DU JOUR

COMMUNE : Compte de Gestion et Compte Administratif 2014

COMMUNE : Affectation de résultat

ASSAINISSEMENT : Compte de Gestion et Compte Administratif 2014

ASSAINISSEMENT : Affectation de résultat

COMMUNE : Budget Primitif 2015

ASSAINISSEMENT : Budget Primitif 2015

Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

ASSAINISSEMENT : Admission en non-valeurs

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la CLETC (Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées).

Demande de subvention pour sorties culturelles

Questions diverses.

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 17 février 2015

Aucune observation n'ayant fait l'objet de remarque, le procès-verbal est voté à l'unanimité.

COMMUNE : Compte de Gestion et Compte Administratif 2014

Réalisations de l'exercice – Section de fonctionnement

Dépenses	277 973,02€
Recettes	300 036,73€
Résultat de l'exercice 2014	22 063,71€

Soit un excédent de clôture de l'exercice 2014 de 71 032,76€

Réalisations de l'exercice – Section d'investissement

Dépenses	149 310,62€
Recettes	174 849,43€
Résultat de l'exercice 2014	25 538,81€

Soit un déficit de clôture de l'exercice 2014 de - 51 435,34€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte de Gestion du Percepteur et le Compte Administratif de l'exercice 2014 :

Avant de procéder au vote et en application de l'article L2121-14 et L2121-17 du CGCT, Monsieur le Maire se retire.

Décide d'approuver le Compte de Gestion du Percepteur et le Compte Administratif 2014 qui s'établissent comme suit :

- Soit un déficit d'investissement de clôture de - **51 435,34€**
- Soit un excédent de fonctionnement de clôture de **71 032,76€**

Approuvé à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT : Compte de Gestion et Compte Administratif 2014

Réalisations de l'exercice – Section de fonctionnement

Dépenses	42 339,51€
Recettes	44 611,68€
Résultat de l'exercice 2014	2 272,71€

Soit un excédent de clôture de l'exercice 2014 de 112 700,63€

Réalisations de l'exercice – Section d'investissement

Dépenses	18 589,58€
Recettes	31 055,15€
Résultat de l'exercice 2014	12 465,57€

Soit un excédent de clôture de l'exercice 2014 de 3 130,42€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte de Gestion du Percepteur et le Compte Administratif de l'exercice 2014 :

Avant de procéder au vote et en application de l'article L2121-14 et L2121-17 du CGCT, Monsieur le Maire se retire.

Décide d'approuver le Compte de Gestion du Percepteur et le Compte Administratif 2014 qui s'établissent comme suit :

- Soit un excédent d'investissement de clôture de : **3 130,42€**
- Soit un excédent de fonctionnement de clôture de **112 700,63€**

Approuvé à l'unanimité.

COMMUNE : Affectation de résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014 :

Décide d'affecter à l'investissement (compte 1068) la somme de **19 700,34€**, et décide d'affecter au report à nouveau de la section de fonctionnement la somme de **51 332,42€**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

ASSAINISSEMENT : Affectation de résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014 :

Décide d'affecter à l'investissement (compte 1068) la somme de **3 069,58€** et décide d'affecter au report à nouveau de la section de fonctionnement la somme de **109 631,05€**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

COMMUNE : Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire et la commission des finances proposent le budget primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement	339 066,42€
Recettes de fonctionnement	339 066,42€

Dépenses d'investissement	245 369,75€
Recettes d'investissement	245 369,75€

ASSAINISSEMENT : Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire et la commission des finances proposent le budget primitif 2015 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	152 722,05€
Recettes de fonctionnement	152 722,05€

Dépenses d'investissement	148 741,00€
Recettes d'investissement	155 920,00€

Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux d'impositions des trois taxes directes locales pour l'année 2015 ; taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non-bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour l'année 2015 aux impôts directs locaux, les taux suivants :

- Taux de la taxe d'habitation : **9.60%**
- Taux de la taxe foncière (bâti) : **5.95%**
- Taux de la taxe foncière (non-bâti) : **8.30%**

Augmentation de 3% des taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2015. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 12 ans.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes
--

Monsieur le Maire expose les tarifs de location de la salle des fêtes en vigueur depuis la délibération n°11/2007 en date du 17 avril 2007 et propose de les modifier comme suit :

- **Particuliers de la commune : 190,00€ +20,00€ taxe de sécurité soit 210,00€**
- **Particuliers hors commune et association : 280,00€+20,00€ taxe de sécurité soit 300,00€**
- **Forfait location 5 heures : 65,00€+20,00€ taxe de sécurité.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des tarifs de la location de la salle des fêtes, comme décrites ci-dessus.

Cette modification sera applicable pour les contrats signés à partir de la date de délibération.

ASSAINISSEMENT : Admission en non-valeurs

Monsieur le Trésorier public d'Isigny S/Mer a transmis un état d'admission en non-valeur. Il correspond à des titres d'assainissement des exercices 2010 et 2014. Il s'agit de recettes qui n'ont pas pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de les admettre en non-valeur. Il s'agit de :

- **BEAUMEL Rémi (dette de 2010) 62.83€**
- **LAURENT Nathalie (dette de 2014) 15,21€**
- **LAURENT Nathalie (dette de 2014) 34.04€**

Après délibération, le Conseil Municipal :

Admet en non-valeur les titres de recettes dont le montant est de 112,08€
Dit que les crédits sont inscrits au Budget d'Assainissement au chapitre 65 article 6542.
Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la CLETC (Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées).

Considérant le passage à la Fiscalité Professionnel Unique des communes d'Isigny-Grandcamp intercom en date du 1^{er} janvier 2015, il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement. L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées dans le règlement intérieur de la CLECT validé en conseil communautaire le 25 février 2015.

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu la délibération du 25 février 2015 de la communauté de communes procédant à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT,

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant :

- **Titulaire : Jean-Pierre ONUFRYK**
- **Suppléant : Yves GUILLEMAIN**

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Demande de subvention pour sorties culturelles

Le lycée Notre Dame de Carentan a sollicité la commune pour des aides financières afin de participer au financement de différents voyages scolaires pour des élèves habitants la commune de La Cambé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a refusé d'attribuer une aide financière, préférant favoriser les écoles du territoire.

Questions diverses

Monsieur le Maire a présenté succinctement le projet du parking des écoles.

RAPPEL : la randonnée pédestre organisée par la communauté de communes aura lieu le 30 avril 2015.

Monsieur Yannick PERROT signale que des ardoises de la propriété située au 39 rue Principale (ancienne épicerie et boulangerie) sont tombées sur le trottoir et que d'autres sont restées dans la gouttière. La commission voirie sécurité se charge de cet incident.

Monsieur Marcel VINCENT fait remarquer que si la commune augmente les tarifs de la salle des fêtes, il faudrait aussi penser au problème de chauffage. En effet, la chaudière souffle souvent de l'air froid ce qui oblige les locataires de la salle des fêtes à augmenter la température et par conséquent, provoque une consommation élevée de fuel. Monsieur LENICE assure que ce problème est bien connu à la mairie et que la société BELLAMY est intervenue à chaque fois. Dans les années à venir, il faudra probablement prévoir de changer ce mode de chauffage.

Monsieur LENICE informe les membres du Conseil, que Justine, agent des services technique a un petit garçon se prénommant Théo. Une enveloppe est à disposition à la mairie pour faire un cadeau à ce bébé.

Fin de la séance 23h15.